

# Déchets : adapter le plan pour rester dans les clous

Le plan de gestion voté en 2015 doit être révisé pour coller aux nouvelles réglementations. Réduire le stockage et faire monter en puissance le tri à la source sont deux objectifs parmi les principaux

La réglementation évoluant en permanence, le plan territorial de gestion des déchets voté en 2015 par la Collectivité Territoriale de Corse doit aujourd'hui être révisé. "Le plan s'inscrit dans la continuité", explique François Sargentini, président de l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC), et apporte des éléments nouveaux, en lien avec les directives européennes et la loi sur la transition énergétique.

Les révisions dont il est question porteront notamment sur "le tri à la source, la collecte au porte-à-porte et des expérimentations techniques nouvelles comme la valorisation thermique et plusieurs procédés qui ont dépassé le stade de l'étude". Hier matin à l'Alpa de Corte, l'OEC avait ainsi convié services de l'État et de la CdC, Syvadee et EPCI à une réunion d'information et de suivi, menée par le groupement d'assistance à maîtrise d'œuvre, composé de Sandrine Murzilli (bureau d'études ELCI-

MAI), Rémi Roghe (AAC) et Jean-Michel Pedinielli (Seconde chance). Il s'est agi de faire un état des lieux des travaux, une sorte de point d'étape avant les travaux de prospectives. "Aujourd'hui, la planification doit s'inscrire dans le cadre des nouvelles réglementations nationales et européennes", affirme Sandrine Murzilli. Il faut développer la prévention de production des déchets, la valorisation, le tri à la source et réduire les capacités de traitement des déchets résiduels. C'est un cadre qui nous laisse une marge de manœuvre assez faible." Pendant près d'une heure, elle déroulera ensuite les conclusions des observations et des études. Et le moins que l'on puisse dire c'est qu'il y a encore du travail.

## Chercher l'adaptation

Les OMR (ordures ménagères résiduelles) "sont en baisse constante mais toujours supérieures à la moyenne nationale". La col-



Les réglementations nationales et européennes entraînent la révision du Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets voté en 2015.

/PHOTO JOSE MARTINETTI

lecte sélective est "en plein essor mais il y a encore de gros efforts à faire". Et d'illustrer: "On ne capte que 11 % des emballages." Les biodéchets -

qui entreront dans la future réglementation - seront "un enjeu majeur des années à venir". Sur le front du gaspillage alimentaire, "beaucoup de

progrès ont été faits mais les choses sont beaucoup moins bien suivies concernant les déchets des professionnels". Les professionnels, voilà

un point noir à traiter sans attendre. "Nous avons beaucoup de mal à avoir des informations sur les déchets des acteurs économiques", regrette Sandrine Murzilli. Pour les déchets dangereux, il faut accompagner les petits producteurs. Dans le secteur du BTP, la traçabilité des flux est compliquée. "Pourtant, il est plus que temps de trouver des solutions, pour mettre les crises derrière nous".

Après l'état des lieux est venu l'exposé des moyens existants pour gérer et valoriser au mieux. "Nous allons voir ce qu'il est possible d'adapter chez nous", reprend François Sargentini. J'en profite pour lancer un appel aux professionnels du bâtiment et aux chambres consulaires qui n'étaient pas présents hier, et leur demander de venir aux prochaines réunions. Nous passons en revue l'ensemble des producteurs de déchets pour voir comment les traiter et mettre le plan en conformité avec les directives européennes.

MORGANE QUILICHINI